



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Xylella fastidiosa : État des lieux

Situation mondiale

Situation en Italie

Symptômes

Réglementation

Décision communautaire

Demande de la France, et actions en France

Actions et situation en PACA

Marseille, le 24/03/2015



Situation mondiale

Éléments épidémiologiques:

Présente dans plus de 200 espèces végétales, appartenant à 50 familles botaniques;

Transmise et dispersée par des insectes vecteurs (*Cicadellidae*, *Cercopidae*);
Philaenus spumarius

Pathogène de la vigne, des agrumes, des Prunus (pêcher, amandiers, ...), du café, de l'avocat, de la luzerne, du laurier rose, du chêne, de l'érable, ...

Amerique du nord : Mexico, USA, Canada (Ontario)

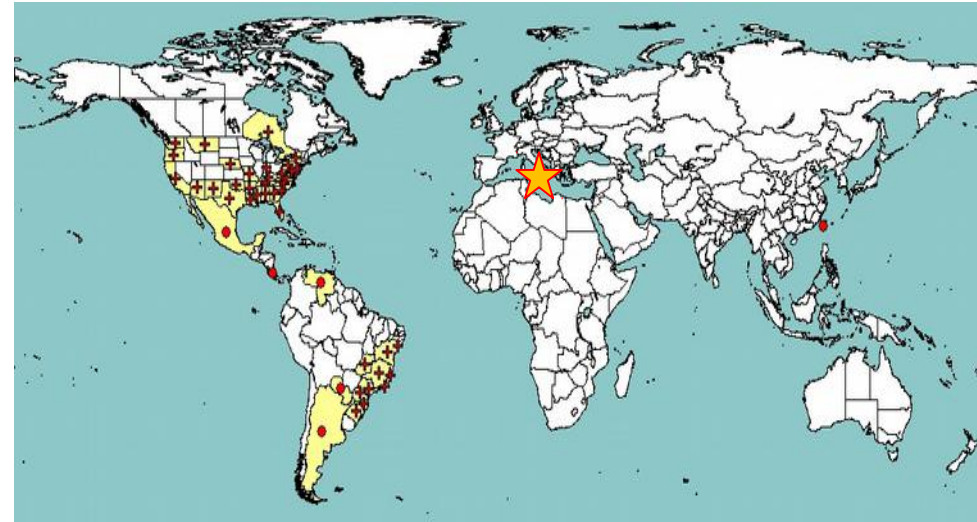
Amerique centrale : Costa Rica

Amerique du sud : Argentina, Brazil, Paraguay, Venezuela

Taiwan

Europe: Italie

(2012: vigilance a permis des Interceptions en FR en milieu Confiné, éradiqué)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Situation en Italie

Zone de sécurité (2km)

Traitements insecticides + arrachages espèces
Sensibles + surveillance renforcée

Zone tampon (2km)

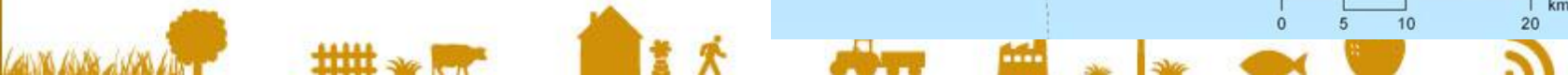
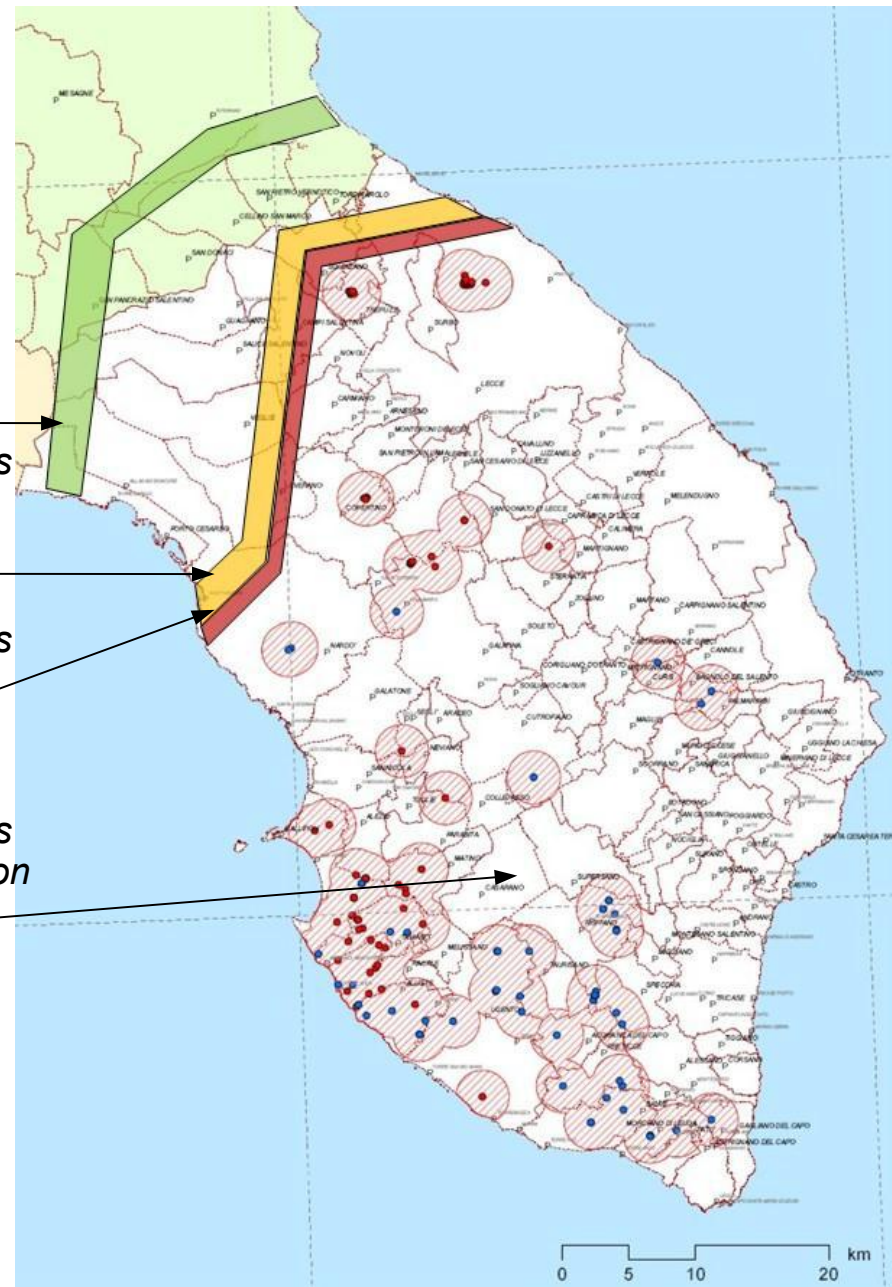
Traitements insecticides + arrachages espèces
Sensibles + surveillance renforcée

Zone d'éradication (1km)

Traitements insecticides + arrachages espèces
Sensibles + surveillance renforcée + eradication

Zone infestée

10 février 2015 : déclaration d'état
d'urgence phytosanitaire





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Symptômes



❑ Olive





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Symptômes



*Nerium
oleander*





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Aspects réglementaires

- Listé annexe IA1 de la directive 2000/29/CE: **introduction et dissémination interdites**
- Liste OEPP A1
- Inscrit en liste A (arrêté 31 juillet 2000 modifié): **lutte obligatoire en tout lieu**
- **Décision d'exécution de la commission du 23 juillet 2014** concernant des mesures visant à empêcher l'introduction et la propagation dans l'Union de *Xylella fastidiosa* (Well et Raju): **remplace la décision 2014/87/UE**
- Arrêté du 15 décembre 2015 de catégorisation: **catégorie 1**





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

La décision 2014/497/UE

En ce qui concerne le PPE: Le matériel sensible en provenance des zones contaminées doit être accompagné d'un PPE garantissant un site de production indemne, le site aura été enregistré officiellement, le site est protégé matériellement contre l'introduction des vecteurs, le site fait l'objet de traitements phytosanitaires, il fait l'objet d'une double inspection annuelle, d'analyses asymptomatiques représentatives, et le matériel est déplacé en dehors de la période de vol des vecteurs.

En ce qui concerne l'Import, exigences et contrôles sont également renforcés.

Enfin, les états membres doivent mettre en place une surveillance spécifique à cet organisme nuisible.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Demande FR de renforcement des exigences UE:

(Courrier à la COM + communiqué de presse)

Pour mieux se protéger du foyer Italien:

- *une interdiction totale de sortie du matériel destiné à la plantation (à l'exception des semences) depuis la zone délimitée italienne.*
- *Des mesures d'arrachage et de traitement visant à abaisser l'inoculum et limiter les risques de dispersion des vecteurs.*
- *L'interdiction de plantation en zone délimitée doit être étendue à toutes espèces sensibles.*

Pour mieux se protéger à l'importation:

- *Une interdiction totale d'importation depuis les pays tiers contaminés du matériel destiné à la plantation (à l'exception des semences).*
- *Une autorisation d'importation depuis les pays tiers contaminés pourra être accordée pour des matériels considérés à faible risque, et produits dans des zones exemptes*

A défaut, les autorités françaises se verraient contraintes d'adopter des mesures conservatoires au sens de l'article 16 de la directive 2000/29/CE modifiée.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Actions en France

Une vigilance particulière sur cet organisme

- 2012: réalisation d'une évaluation du risque simplifiée ANSES;
- 2011-2013: développement de la méthode d'analyse + analyses systématiques SQ Clermont-Ferrand;
- Novembre 2013: information nationale en CNOPSAV;
- 2014: Participation d'un auditeur FR à l'audit Italien
- Publication en 2014 d'une note nationale BSV;
- Prise de mesures d'urgences en février, révisées en juillet 2014;
- Contact des autorités Italiennes (remontée et descente de filières) + analyses asymptomatiques;
- Analyse de risque phytosanitaire EFSA;
- Demande SDQPV de mise en œuvre d'une surveillance renforcée dans le cadre du PPE (adressée aux DRAAF)





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Préparation d'un plan d'action

Prévenir l'entrée du pathogène et la détecter au plus vite le cas échéant :

renforcement du suivi à l'import, et de la surveillance du territoire

Se préparer à gérer une contamination :

*préparation d'un plan d'urgence (groupe de travail : contrôle de la dispersion=méthode, gestion administrative et réglementaire=documents),
recherche (capacité d'analyse, souches, relation avec l'hôte)*

Mobiliser les acteurs et communiquer :

*Information des partenaires
Communiqués
affichages*





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Les risques en PACA

Des espèces sensibles, importantes pour les paysages, l'environnement : laurier rose, olivier, amandier, merisier, mais aussi essences forestières (chênes!) + **un climat favorable**

En PACA, 63 % des surfaces oléicoles françaises.

Des surfaces en Olivier très supérieures aux surfaces « agreste » (11 000 ha environ) , car beaucoup de production non professionnelle (30 000ha?)

Un risque insidieux : des symptômes difficiles et vente de végétaux retailées





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Une grande vigilance en PACA

Réseau SBT en éveil

- Formation
- Information
- Communication



Mise en place d'un plan régional de surveillance par l'AFIDOL avec un référent par département pour réaliser un pré-diagnostic à la demande





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Déjà des signalements et des diagnostics, dès 2014

Des signalements dans les réseaux de surveillance (laurier rose, olivier)

- **Négatifs**

Des inspections ciblées (agrumes et olivier)

- **Négatifs**

Des signalements en cours de traitement, en 2015, en PACA (et ailleurs en France)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Merci de votre
attention

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

